

AU CŒUR DE LA TECHNOLOGIE

Assemblée Générale Mixte
le 5 avril 2018

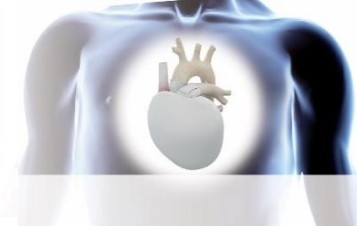
Note de mise en garde



La présentation suivante et les informations qu'elle contient ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions CARMAT dans un quelconque pays. Cette présentation peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes tels que la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement du marché concerné, l'évolution technologique et de l'environnement concurrentiel, et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les objectifs de la Société mentionnés dans cette présentation pourraient ne pas être atteints en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans son document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mars 2017 sous le numéro D.18-0169 et aux changements des conditions économiques, des marchés financiers ou des marchés sur lesquels CARMAT est présent. Notamment aucune garantie ne peut être donnée quant à la capacité de la société de finaliser le développement, la validation et l'industrialisation de la prothèse et des équipements nécessaires à son utilisation, de produire les prothèses, de satisfaire les demandes de l'ANSM ou de toute autre autorité de santé, de recruter des malades, d'obtenir des résultats cliniques satisfaisants, de réaliser les essais cliniques et les tests nécessaires au marquage CE, d'obtenir le marquage CE ou de mener à bien l'industrialisation du projet. Les produits de CARMAT sont à ce jour utilisés exclusivement dans le cadre d'essais cliniques.



- I. Constitution du bureau et quorum
- II. Ordre du jour
- III. Notre ambition
- IV. Stratégie et perspectives
- V. Rapport financier 2017
- VI. Une gouvernance exemplaire au service de vos intérêts
- VII. Lecture des rapports des commissaires aux comptes
- VIII. Questions & réponses
- IX. Vote des résolutions



Constitution du bureau
et quorum



The logo for CARMAT, featuring the word "CARMAT" in a bold, blue, sans-serif font. To the left of the text is a grey, curved swoosh that starts under the 'C' and extends to the right, ending under the 'T'.



Ordre du jour

Ordre du jour à titre ordinaire



- **approbation** des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- **quitus** aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé,
- **affectation** des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- **examen** des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- **nomination** d'un nouvel administrateur,
- **fixation** du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration,
- **avis** sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017
 - à Monsieur Jean-Claude Cadudal, Président du conseil d'administration
 - à Monsieur Stéphane Piat, Directeur général
- **autorisation** à donner au conseil d'administration de procéder au rachat d'actions de la Société,

Ordre du jour à titre extraordinaire (1/3)



- **autorisation** à donner au conseil en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions,
- **délégation de compétence** à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières,
 - avec maintien du droit préférentiel de souscription,
 - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public,
 - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier
- **autorisation au conseil**, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale,
- **délégation de compétence** à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des délégations susvisées,

Ordre du jour à titre extraordinaire (2/3)



- **délégation de compétence** à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières,
 - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de bénéficiaires répondant à des caractéristiques déterminées,
 - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de bénéficiaires répondant à des caractéristiques déterminées,
 - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une troisième catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres
- **fixation** du montant global des délégations qui seraient conférées aux termes des délégations ci-dessus,
- **délégation de compétence** à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
- **délégation de compétence** à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales,

Ordre du jour à titre extraordinaire (3/3)



- **autorisation** à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
- **fixation** du montant global des émissions effectuées en vertu des autorisations à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions,
- **modification des statuts** en vue de l'introduction de trois nouvelles catégories d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires l'article 12.2. des statuts de la Société ;
- **autorisation** consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence convertibles en actions ordinaires « AGAP 2018-01 » de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société ;
- **autorisation** consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence convertibles en actions ordinaires « AGAP 2018-02 » de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société ;
- **autorisation** consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence convertibles en actions ordinaires « AGAP 2018-03 » de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société ;
- **délégation de compétence** à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

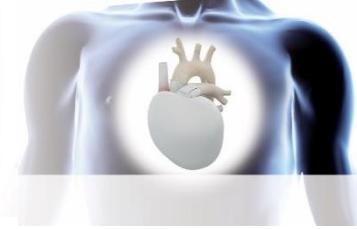


The logo for CARMAT, featuring the word "CARMAT" in a bold, blue, sans-serif font. To the left of the text is a grey, curved swoosh that starts under the 'C' and extends to the right, ending under the 'T'.



Notre ambition

Une innovation de rupture pour traiter l'insuffisance cardiaque terminale



Enjeu

- A minima **100 000** patients¹ en insuffisance cardiaque terminale ayant besoin d'une transplantation en Europe et aux États-Unis
- Seulement **5 000 greffons** disponibles chaque année dans le monde
- Aucune solution thérapeutique alternative : mortalité à 1 an entre 60 et 94%.¹⁻⁴

Alliance



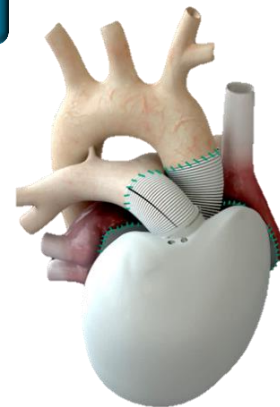
- **Professeur Alain CARPENTIER** : leadership international sur les tissus et les valves biologiques



- **Airbus Group (ex-EADS MATRA)** : savoir-faire spatial pour des systèmes embarqués complexes

Vision

- Un cœur artificiel **physiologique** : une véritable alternative à la transplantation
- Faire de l'implantation de ce cœur une **opération chirurgicale courante**
- Conquérir un **marché mondial**



CARMAT, le cœur artificiel le plus avancé au monde

Peu de traitements disponibles



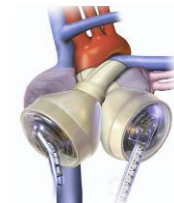
Classe NYHA*	Profil patient INTERMACS**	Temps pour intervention	Prévalence ⁷
IV	1 – Choc cardiogénique critique	Heures	14%
	2 – Détérioration progressive	Jours	41%
	3 – Stable, dépendance aux inotropes	Semaines	28%
	4 – Symptomatique même au repos	Mois	12%
	5 – Intolérance à l'effort		5%
	6 – Effort limité		
III	7 – Classe NYHA III avancée		

Remplacement des 2 ventricules :
Cœur Artificiel Total

Dispositifs d'assistance ventriculaire (VAD)***

SYNCARDIA

(rachetée en 2016 par Versa Capital Management)



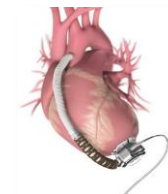
THORATEC®

(rachetée 3,4 Mds \$ par St. Jude en 2015)



HEARTWARE®

(rachetée 1,1 Mds \$ par Medtronic en 2016)



* NYHA – New York Heart Association – Échelle de 4 classes basée sur les symptômes, qui vise à quantifier et surveiller le retentissement fonctionnel de l'insuffisance cardiaque pour un individu.⁵

** INTERMACS – North America Interagency Registry of Mechanically Assisted Circulatory Support – 7 profils de patients, basés sur la gravité clinique.⁶

*** Jusqu'à 30% des patients avec un dispositif d'assistance ventriculaire gauche développent une insuffisance cardiaque droite et nécessitent une assistance ventriculaire droite.¹⁻⁴

Plus de 60%¹⁻⁴ des patients en insuffisance cardiaque avancée décèdent en moyenne dans l'année

Le cœur artificiel total physiologique : la prochaine opportunité en cardiologie



GRANDS GROUPES



Medtronic

Johnson & Johnson

**Boston
Scientific**



Abbott

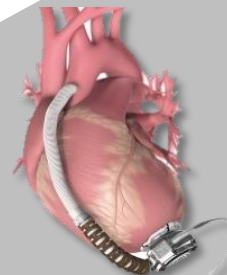


Edwards

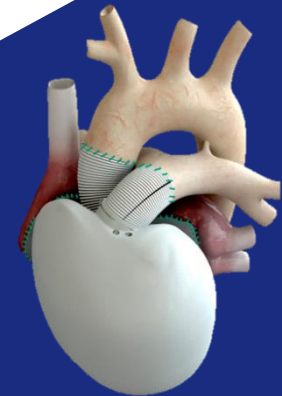


AFIB / CRT-D

Structural Heart



VAD



BIVAD*

Evolution NYHA



Le premier cœur artificiel total basé sur un fonctionnement physiologique

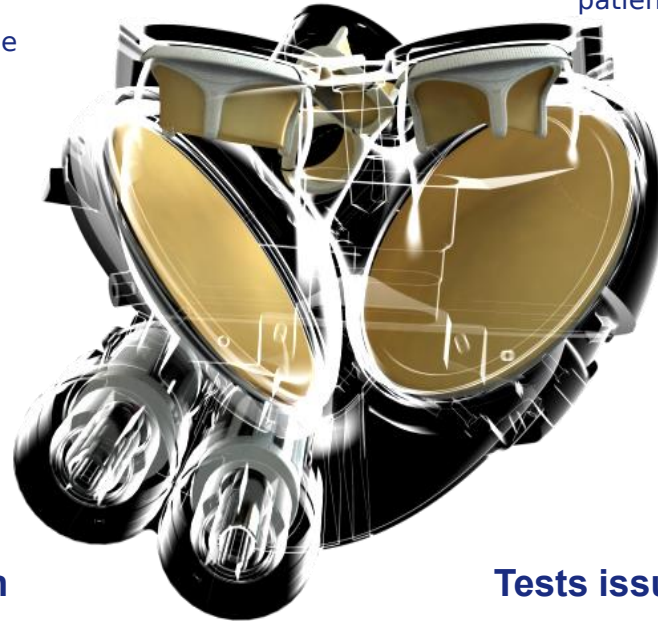


Utilisation de matériaux biologiques

- 4 valves biologiques Carpentier-Edwards®
- 2 membranes hybrides
 - côté sang : péricarde bovin
 - côté pompe : polyuréthane
- Limitation de la formation de caillots :
 - évite les risques d'AVC et d'hémorragie
- Aucun besoin d'immunosuppresseurs

Capteurs et électronique embarqués

- 2 micro-pompes fournissent un débit pulsatile autorégulé grâce à 3 types de capteurs et à l'électronique embarquée :
 - imitation des mouvements du cœur naturel
 - le débit et la fréquence adaptés aux besoins du patient pour une pression physiologique



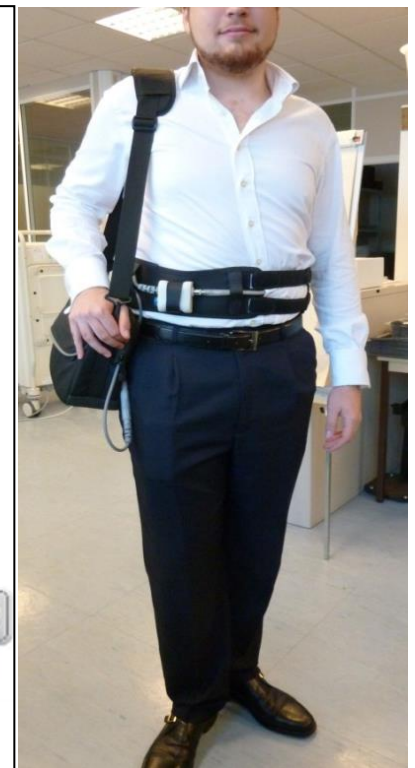
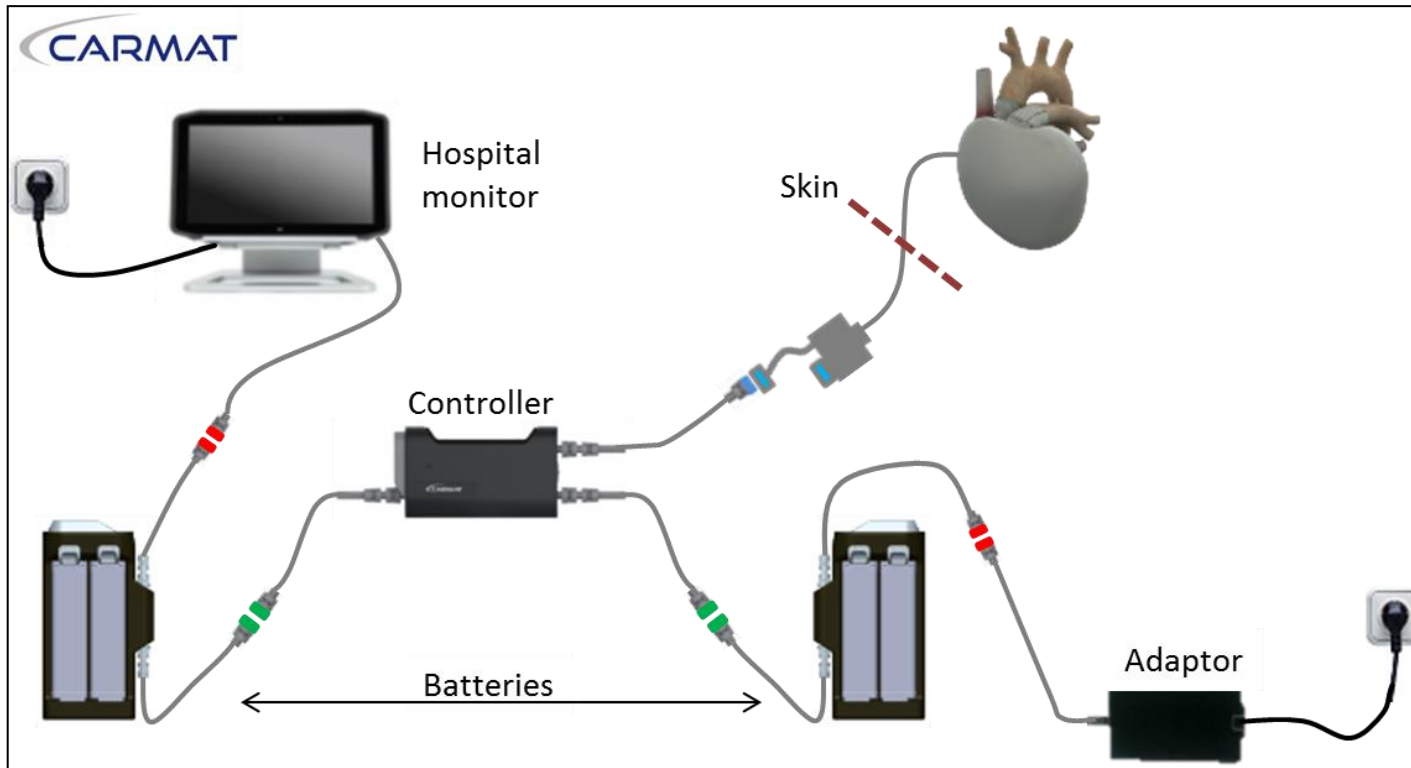
Reproduit la forme du cœur humain

- Compatibilité anatomique pour :
 - 86% d'hommes
 - 14% de femmes

Tests issus de l'aéronautique

- Robustesse et fiabilité permettant de viser un objectif de retour à une qualité de vie proche de la normale

Un système d'alimentation portable avancé



Système portable

- Système de contrôle / moniteur + 2x2 batteries
- Poids total de 3 kg
- Autonomie de 4 heures avec 6 L/min



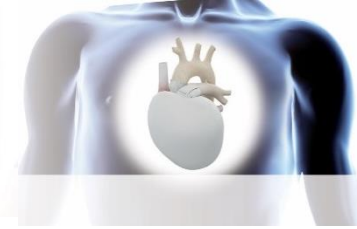
Stratégie et perspectives



	Etude de faisabilité (réalisée)	Etude PIVOT (en cours)
Nombre de patients	4	~ 10 - 25
Critères de sélection	INTERMACS 1-2	<ul style="list-style-type: none">▪ Dépendant aux inotropes ou▪ Index cardiaque $<2,0$ L/min/m²
Objectifs primaires	Survie à 30 jours	<ul style="list-style-type: none">▪ Survie à 180 jours ou transplanté avant 180 jours
Objectifs secondaires		<ul style="list-style-type: none">▪ Qualité de vie, récupération fonctionnelle▪ 2 ans de suivi post-implantation

- Recommandation anticoagulation
 - Héparine IV → Héparine SC (4-6m) → AVK
 - Aspirine 75 mg

Etude de faisabilité : confirmation d'hémocompatibilité acquise



- 21 mois d'expérience atteinte
- 100% de succès de procédure
- 50% de survie à 6 mois
- Dispositif capable de produire des débits sanguins adéquats
- Compatibilité anatomique confirmée
- Aucune contrainte hémodynamique observée
- Retour des 2^{ème} et 3^{ème} patients à leur domicile grâce au système portable
- Faibles niveaux d'anticoagulants tolérés

THE LANCET

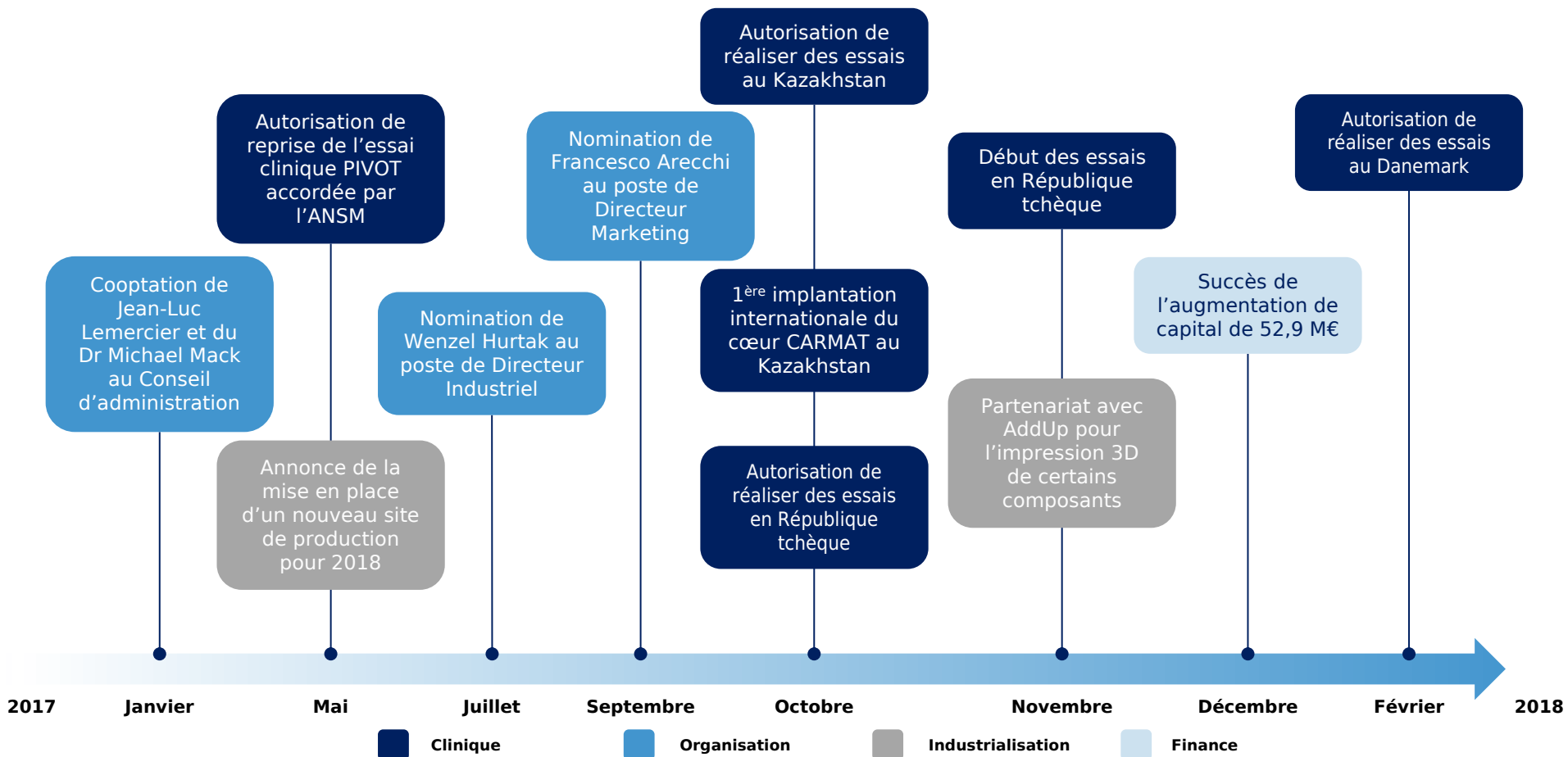
First clinical use of a bioprosthetic total artificial heart: report of two cases

Alain Carpentier, Christian Latrémouille, Bernard Cholley, David M Smadja, Jean-Christian Roussel, Elodie Boissier, Jean-Noël Trochu, Jean-Pierre Gueffat, Michèle Treillat, Philippe Bizouarn, Denis Méléard, Marie-Fazia Boughenou, Olivier Ponzio, Marc Grimmé, Antoine Capel, Piet Jansen, Albert Hagège, Michel Desnos, Jean-Noël Fabiani, Daniel Duveau

Summary

Background The development of artificial hearts in patients with end-stage heart disease have been confronted with the major issues of thromboembolism or haemorrhage. Since valvular bioprostheses are associated with a low

2017 : développement et montée en puissance de l'étude PIVOT



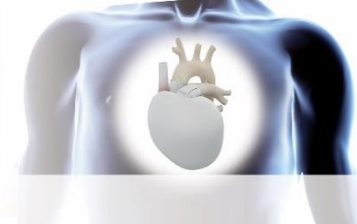
Avancées majeures dans le processus de marquage CE, concrétisées par la réalisation de l'essentiel du dossier technique

2018 : l'année de la transformation



- Finalisation de l'étude PIVOT
- Obtention de l'autorisation FDA pour initier les implantations aux Etats-Unis dans le cadre d'une étude de faisabilité (Early Feasibility Study - EFS)
- Poursuite de la transformation industrielle : initiation de la production sur le site de Bois-d'Arcy
- Définition de la stratégie commerciale : préparation de la société à la commercialisation

**L'ensemble des chantiers stratégiques
avance conformément au plan**



- **Profil patient moins critique que dans l'étude de faisabilité :**

- âge moyen des patients de 60 ans contre 69 ans
- classe INTERMACS 3 contre INTERMACS 2

→ **Survie à 1 mois de 100% contre 75% dans l'étude de faisabilité**

- **Chirurgie : une courbe d'apprentissage en forte accélération**

Données PIVOT	3 premières implantations	3 dernières implantations	Performance
Procédure chirurgicale	6h52	5h26	- 21%
Temps de CEC	3h25	3h04	- 10%
Taux de succès des procédures	100%	100%	-

→ **Sortie de thérapie intensive après 33 jours pour les 3 premiers patients contre 14 jours pour les suivants**

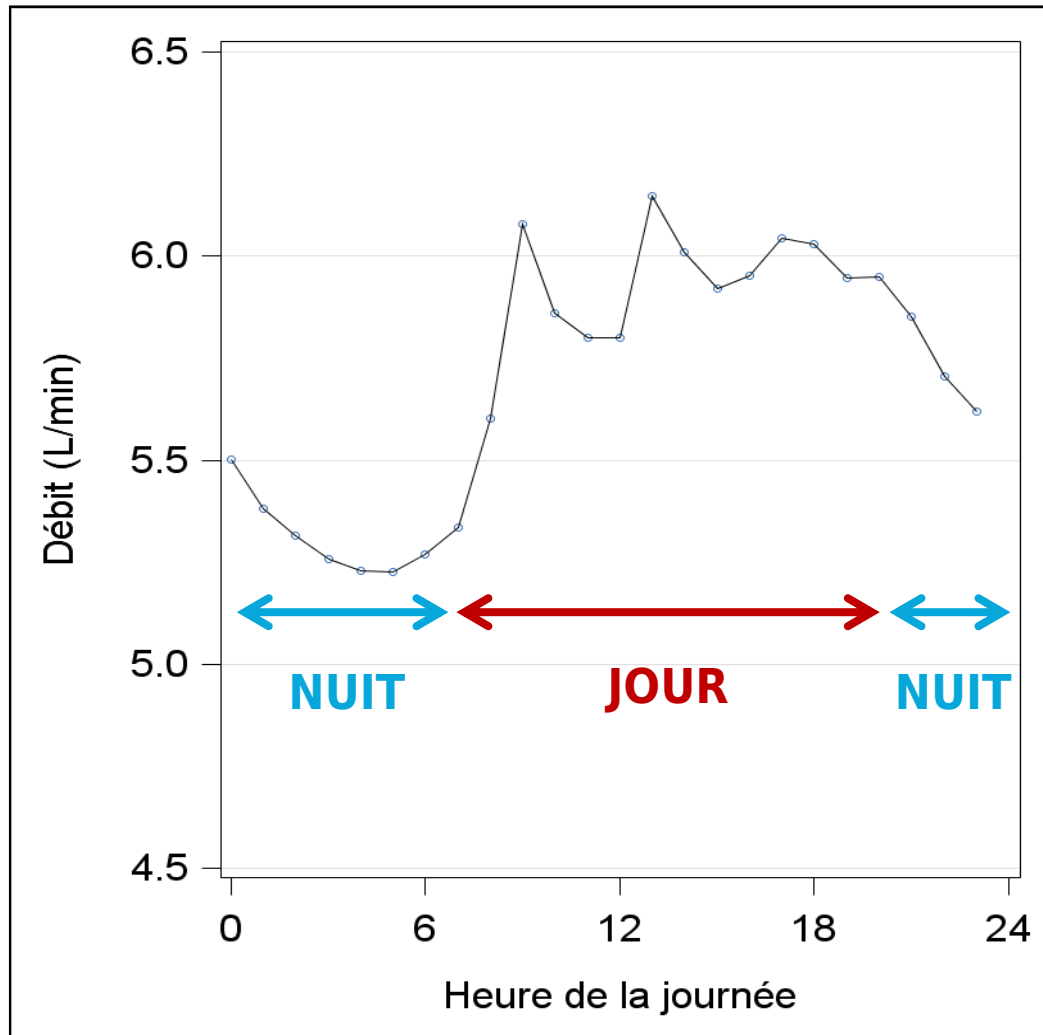
- **Protocole de suivi des patients en amélioration continue**

→ **Retour a domicile après 54 jours au lieu de 148 jours (FIM)**

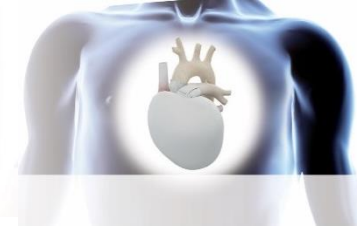
La prothèse continue de remplir sa mission



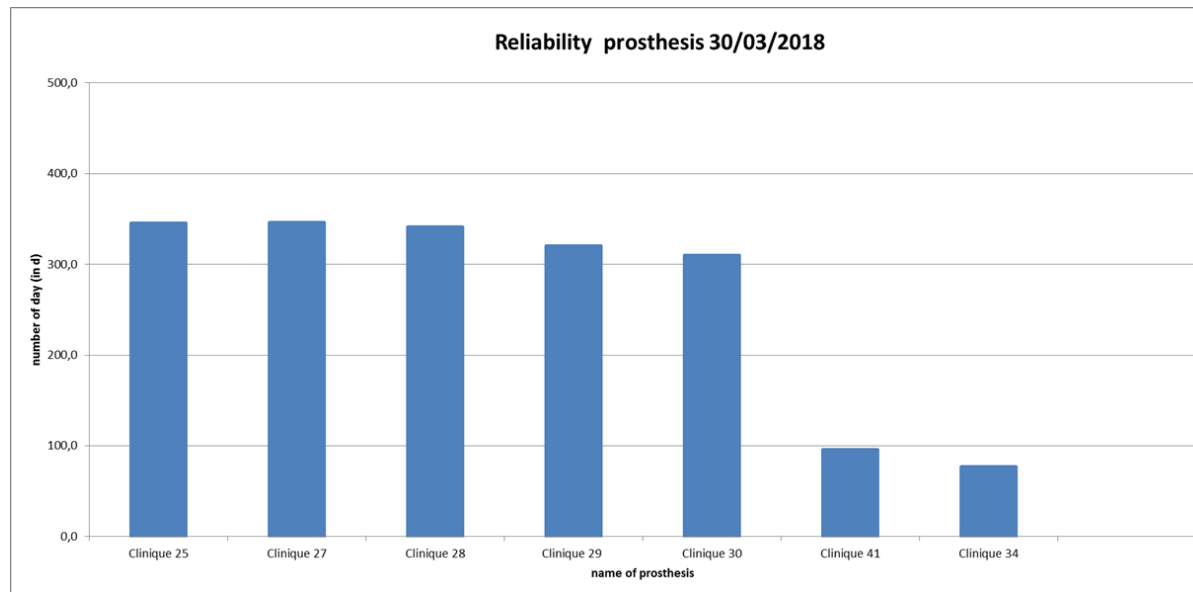
Débit journalier moyen du cœur CARMAT d'un patient implanté depuis plus de 5 mois



Comportement du système



- Comportement de la prothèse en ligne avec les attentes
- Les bancs d'essai confirment l'expérience clinique
 - 1 prothèse en test (145 bpm) depuis mars 2014 toujours en fonctionnement
 - 7 autres prothèses en fonctionnement continu pour l'obtention du marquage CE



- Aucune source de préoccupation majeure concernant le système

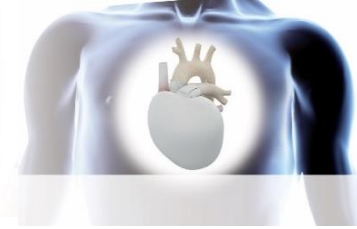
Synthèse de l'étude PIVOT



- 30% du nombre total de patients prévu déjà implantés
- Bonne récupération des patients post-implantation
- Flux patient fourni dans l'ensemble des centres actifs
- Comportement de la prothèse en ligne avec les attentes :
 - réponse au changement du retour veineux par la modification du débit
 - faible recours à l'usage d'anticoagulants

**Objectif de finaliser les implantations cette année
en ligne avec l'obtention du marquage CE en 2019**

Transformation vers une société industrielle



- **Ouverture du site de Bois-d'Arcy**

- salle blanche de 270 m2, laboratoires sur 250 m2, bureaux sur 500 m2

- **Processus de production automatisé**

- fabrication de la membrane hybride par un robot coopératif
- contrôle qualité : banc d'acceptation automatisé

- **Capacité de production accrue**

- minimum de production mensuelle de 4 à 5 prothèses une fois la totalité du personnel transféré
- capacité de produire jusqu'à 800 unités par an en phase commerciale



Implémentation des meilleures pratiques industrielles pour soutenir le recrutement de l'étude PIVOT et anticiper la phase commerciale

Développement aux Etats-Unis



- Pré-soumission d'une demande d'étude de faisabilité (EFS) auprès de l'autorité de santé nord-américaine (FDA)
- L'ensemble des dossiers techniques ont été fournis et sont en cours de révision par la FDA
- En attente d'une autorisation pour initier les essais dans le cadre de l'étude de faisabilité dès cette année

Préparation de la commercialisation



- Définition en cours de la stratégie marketing avec le support des équipes de Simon Kucher & Partners, leader mondial dans le positionnement prix
- Partenariat avec des experts en remboursement : Fonds pour l'innovation
- Définition de la structure commerciale afin de débiter la commercialisation dès l'obtention du marquage CE en 2019

Prochaines étapes clés du projet



Domaine d'activité

2018

2019

Clinique

- Autorisation de réaliser des essais cliniques dans 3 nouveaux pays
- Finalisation de l'étude PIVOT
- Lancement de l'étude de faisabilité aux Etats-Unis

Industriel

- Ouverture de la nouvelle usine d'assemblage automatisé
- Extension des capacités de production

Accès au marché / commercial

- Marquage CE
- Lancement commercial en Europe

CARMAT : du projet à sa réalisation



- **Recrutement**

- Le réseau de centres de l'étude PIVOT garantissent une prise en charge au plus haut niveau et un rythme de recrutement soutenu

- **Design de l'étude clinique**

- Accès désormais à des patients plus stables

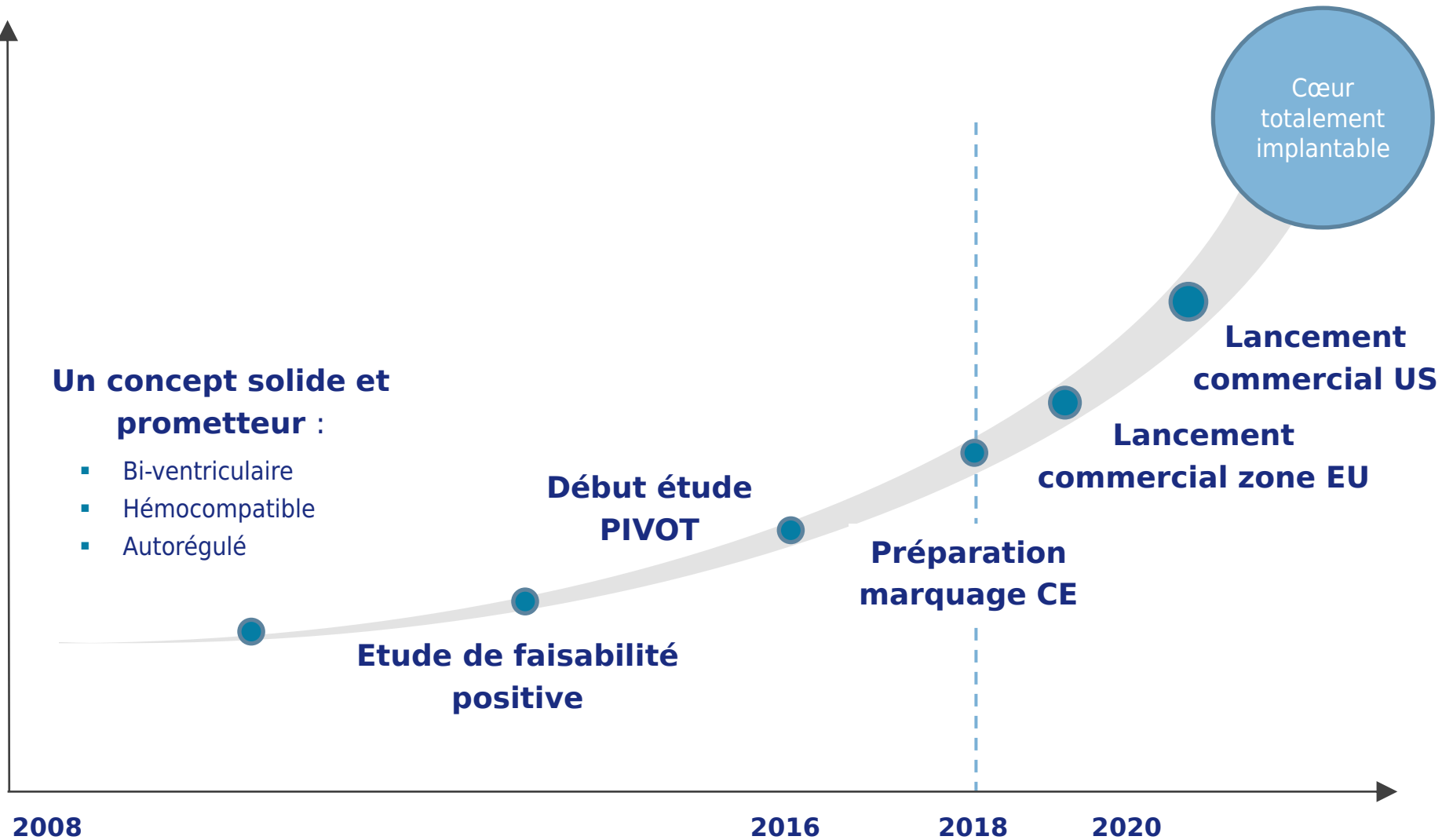
- **Capacité**

- Le nouveau site de Bois-d'Arcy peut désormais contribuer à la production de bioprothèses

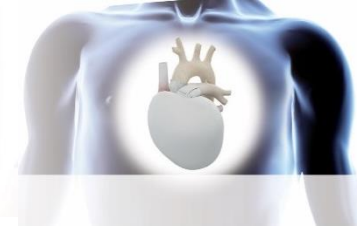
- **Fiabilité**

- 1 prothèse de 1^{ère} génération en fonctionnement continu depuis mars 2014 au rythme de 145 battements par minute
- 7 prothèses dans les standards de commercialisation testés sur bancs d'essais dont les premières depuis avril 2017

Prochaines étapes



CARMAT, une société structurée pour devenir le leader dans son domaine



- Une **innovation de rupture** unique au monde : 1^{er} cœur bioprothétique basé sur un fonctionnement physiologique
- Une réponse crédible à la problématique de **l'insuffisance cardiaque biventriculaire terminale**, une pathologie en constante progression
- Des **avancées notables** sur le plan clinique et technique pour obtenir le **marquage CE en 2019**
- Le soutien d'**industriels et de financiers de premier plan**, mais aussi d'**acteurs référents** en cardiologie
- Une **accélération du mouvement de transformation** vers une société industrielle et commerciale **pour devenir le leader dans son domaine**



Rapport financier 2017

Compte de résultat simplifié



(en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation	28 000	262 994
<i>Achats et charges externes</i>	-21 889 776	-17 912 185
<i>Salaires et charges sociales</i>	-7 383 695	-6 174 384
<i>Autres charges d'exploitation</i>	-1 789 126	-755 633
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-31 034 596	-24 579 208
RÉSULTAT FINANCIER	-472 363	-1 142 716
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-31 506 958	-25 721 924
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-55 642	-75 370
Crédit d'Impôt Recherche	2 334 690	2 817 116
RÉSULTAT NET	-29 227 910	-22 980 178

1 Dépenses opérationnelles :

+25% à 31,1 M€ sous l'effet de :

- la poursuite du processus de marquage CE avec DEKRA
- la montée en puissance du développement industriel
- l'internationalisation de l'étude PIVOT

2 Crédit d'impôt recherche :

2,3 M€

Bilan et tableau de flux de trésorerie simplifiés



Bilan

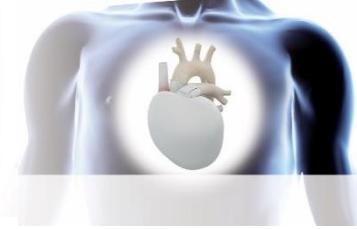
(en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actif immobilisé	4 751 694	1 751 490
Créances d'exploitation	4 374 839	4 574 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60 722 988	31 163 348
TOTAL ACTIF	69 849 521	37 489 373
Capitaux propres	44 151 297	15 831 723
Autres fonds propres	13 056 577	13 056 577
Provisions pour risques et charges	983 135	193 213
Dettes	11 658 512	8 407 860
- dont dettes financières	3 714 150	3 212 500
- dont dettes d'exploitation	7 944 362	5 195 360
TOTAL PASSIF	69 849 521	37 489 373

Tableau de flux de trésorerie

(en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	-24 278 664	-21 254 095
Dont variation du BFR	2 948 699	298 677
Trésorerie liée aux opérations d'investissements	-3 709 179	-1 040 189
Trésorerie résultant des opérations de financement	57 547 484	50 465 284
VARIATION DE TRÉSORERIE	29 559 640	28 171 000
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	60 722 988	31 163 348

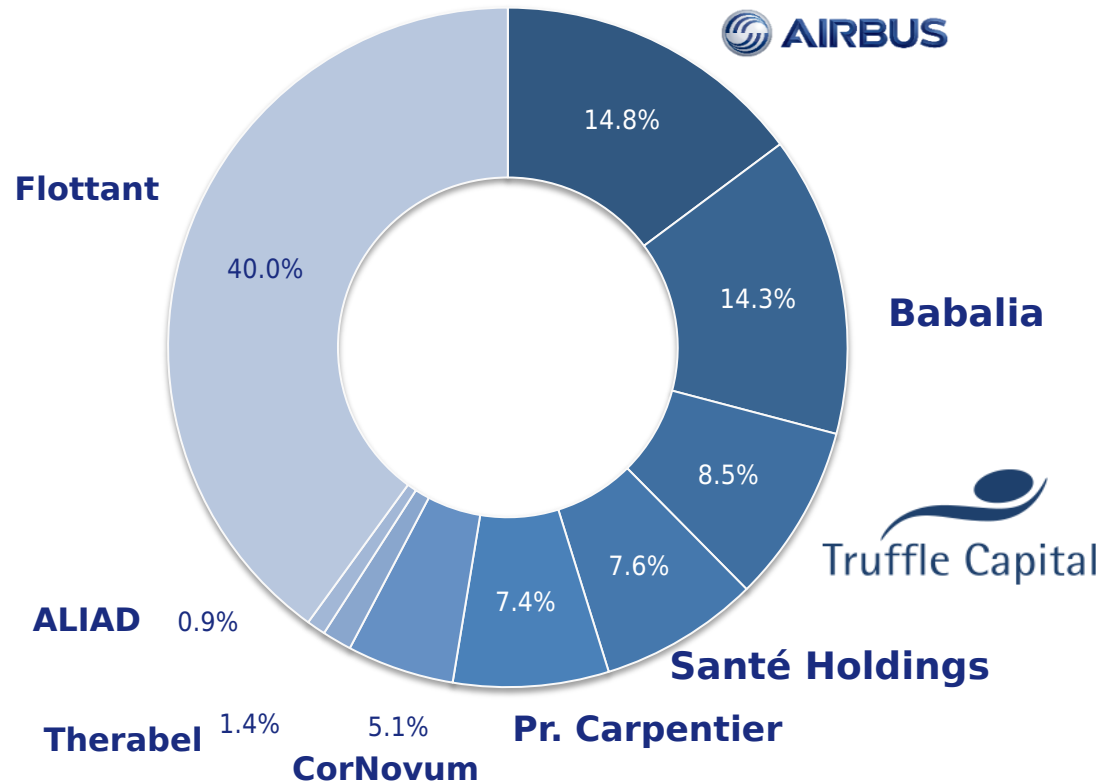
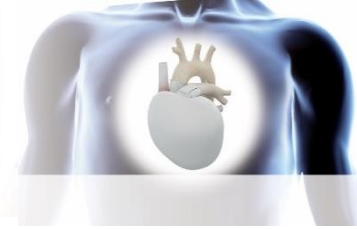
Trésorerie de 60,7 M€ à fin 2017

Augmentation de capital de 52,9 M€ réalisée avec succès en décembre 2017



- **Les caractéristiques de l'émission:**
 - Offre au public (sans DPS) avec un délai de priorité à titre irréductible au profit des actionnaires existants
 - Prix d'émission : **20 €**
 - Nombre d'actions nouvelles émises : **2 645 000** (soit 41.5% du capital de la société)
- **Augmentation de capital de 52,9 M€ après exercice intégral de la clause d'extension**
 - L'opération a été sursouscrite (le montant total de la demande s'étant élevé à 60,3 M€), avec un fort intérêt de la part d'investisseurs internationaux de premier plan et des actionnaires particuliers
- **Souscription par des investisseurs historiques :**
 - Babalia, family office de M. Pierre Bastid (investissement de 20 M€)
 - Santé Holdings SRL, family office du Dr. Antonino Ligresti (10 M€)
 - ALIAD (Air Liquide) (1 M€)
 - Truffle Capital (1 M€)
- **Entrée au capital du Groupe Therabel (2,5 M€), un industriel pharmaceutique néerlandais**
- **L'utilisation des fonds levés pour :**
 - L'étude PIVOT et le processus de marquage CE
 - Le développement des capacités de production
 - Le démarrage de l'étude clinique aux États-Unis
 - La préparation du lancement commercial

Répartition du capital au 31 décembre 2017





Une gouvernance exemplaire
au service de vos intérêts

Candidature d'un nouvel administrateur



▪ **Monsieur Pierre Bastid**

- Membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont Collectis et Pharnext
- Plus de 25 ans d'expérience dans le développement et l'exploitation d'entreprises technologiques en Asie, en Europe et aux États-Unis
- Précédemment Président du fabricant de générateurs électriques Converteam

Durée du mandat : 6 ans

Nouvelle composition du Conseil d'administration

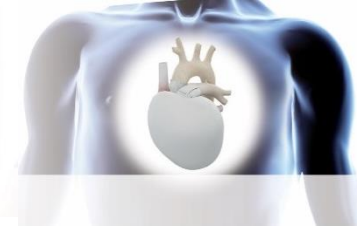


Un Conseil diversifié et complémentaire

3 nationalités représentées

4 administrateurs indépendants

Richesse d'expériences professionnelles



■ Comité d'audit

- Composition : H. Lachmann (Président) – A-P. Guédon - J-C. Cadudal
- Travaux 2017 :
 - Revue des risques
 - Revue du projet de transformation des Systèmes d'Information
 - Revue du besoin de financement
 - Revue des comptes annuels et semestriels

■ Comité des recrutements et des rémunérations

- Composition : P. Pouletty (Président) – A-P. Guédon
- Travaux 2017 :
 - Mise en place d'un nouveau plan d'AGAP
 - Revue annuelle des performances individuelles du management
 - Revue des objectifs fixés et des rémunérations

Rémunération des dirigeants



	Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jean Claude Cadudal - Président				
Rémunération exceptionnelle	60 000	60 000	-	-
Jetons de présence	63 318	63 318	63 001	63 001
Total	123 318	123 318	63 001	63 001

S. Piat - Directeur général

Rémunération fixe	136 857	136 857	397 313	397 313
Rémunération variable	58 500	-	179 888	156 000
Avantages en nature	70 903	70 903	9 062	9 062
Total	266 260	207 760	586 263	562 375

Plan d'actions gratuites

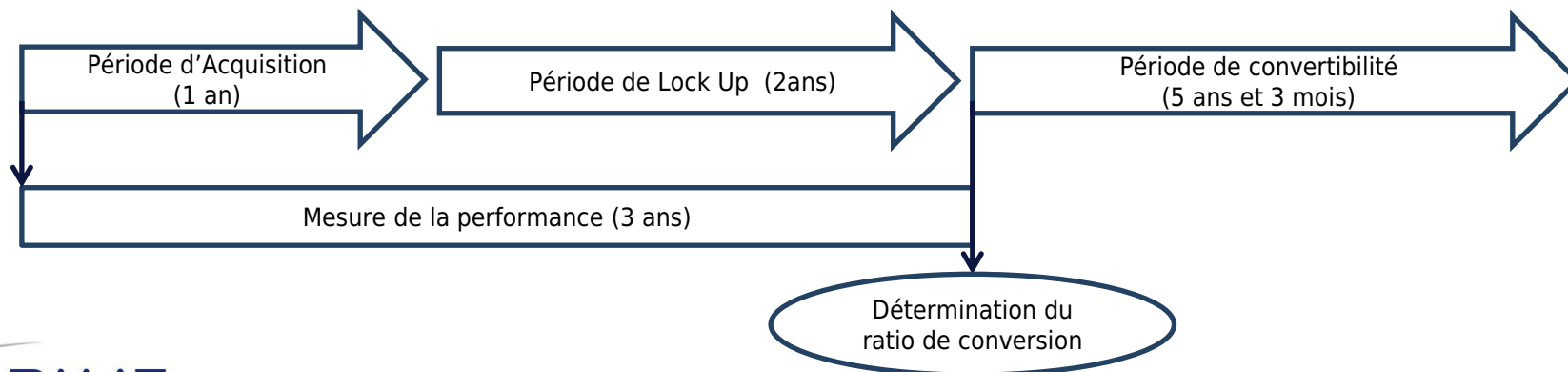


- **Objectifs** : associer étroitement le management et les salariés au franchissement des prochaines étapes clés de développement de la société.
- Le plan d'AGAP 2018 complète le plan d'AGAP 2017.
- Au total, les plans d'AGAP 2017 et 2018 représentent la création potentielle d'un maximum de 899.000 actions ordinaires, soit 10% du capital social de la société

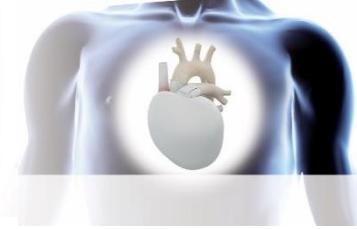
- Les AGAP 2018 sont classées en 3 catégories différentes avec chacune des critères de performance distincts:

	AGAP 2018-01	AGAP 2018-02	AGAP 2018-03	Total
Nombre d'AGAP	580	11 500	1 900	13 980
Ration de conversion	100	20	100	NA
Plafond d'actions ordinaires	58 000	230 000	190 000	478 000

- Fonctionnement schématique:



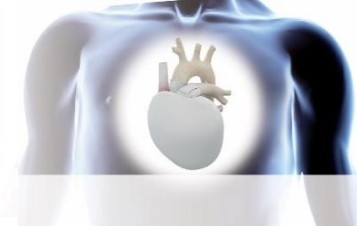
Critères de performance



- **AGAP 2018-01 :**
 - Réussite des bancs d'essai servant à l'obtention du marquage CE : 100 actions

- **AGAP 2018-2 :**
 - Recrutement de 10 patients au sein de l'étude PIVOT : 10 actions
 - Recrutement du 20^{ème} patient ou la finalisation de l'étude PIVOT : 5 actions
 - Obtention de l'autorisation à effectuer l'Early Feasibility Study aux Etats-Unis au plus tard le 31 décembre 2018 : 5 actions

- **AGAP 2018-03**
 - Soumission du module clinique du dossier de marquage CE : 15 actions
 - Marquage CE : 20 actions
 - Obtention de financements supplémentaires de 38,5 M€ : 25 actions
 - Mise en place d'un processus de production répondant aux normes réglementaires et aux besoins cliniques et commerciaux : 15 actions
 - Commercialisation auprès de 15 centres européens : 10 actions
 - Implantation réussie sur 10 patients aux Etats-Unis : 10 actions
 - Implantation réussie sur 100 patients dans le monde : 10 actions
 - Evolution du cours de l'action : 10 actions



Lecture des rapports
des commissaires aux comptes



Questions & réponses





Vote des résolutions

Assemblée générale statuant à titre ordinaire



Résolutions



			
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017		
2	Quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017		
3	Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017		
4	Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce		
5	Nomination d'un nouvel administrateur		
6	Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration		
7	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Jean-Claude Cadudal, Président du conseil d'administration		
8	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Stéphane Piat, Directeur général		
9	Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions		

Assemblée générale statuant à titre extraordinaire (1/3)



Résolutions

		✓	✗
10	Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues		
11	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires		
12	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public		
13	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier		
14	Autorisation au conseil, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale		
15	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des Onzième résolution à Treizième résolution ci-dessus		
16	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de bénéficiaires		
17	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de bénéficiaires		

Assemblée générale statuant à titre extraordinaire (2/3)



Résolutions

		✓	✗
18	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une troisième catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres		
19	Fixation du montant global des délégations conférées aux termes des Onzième résolution à Dix-huitième résolution ci-dessus		
20	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres		
21	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales		
22	Autorisation à donner au conseil de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société		
23	Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des Vingt et unième résolution et Vingt-deuxième résolution ci-dessus		
24	Modification des statuts en vue de la Société et de l'introduction de trois nouvelles catégories d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires dans l'article 12.2 des statuts		

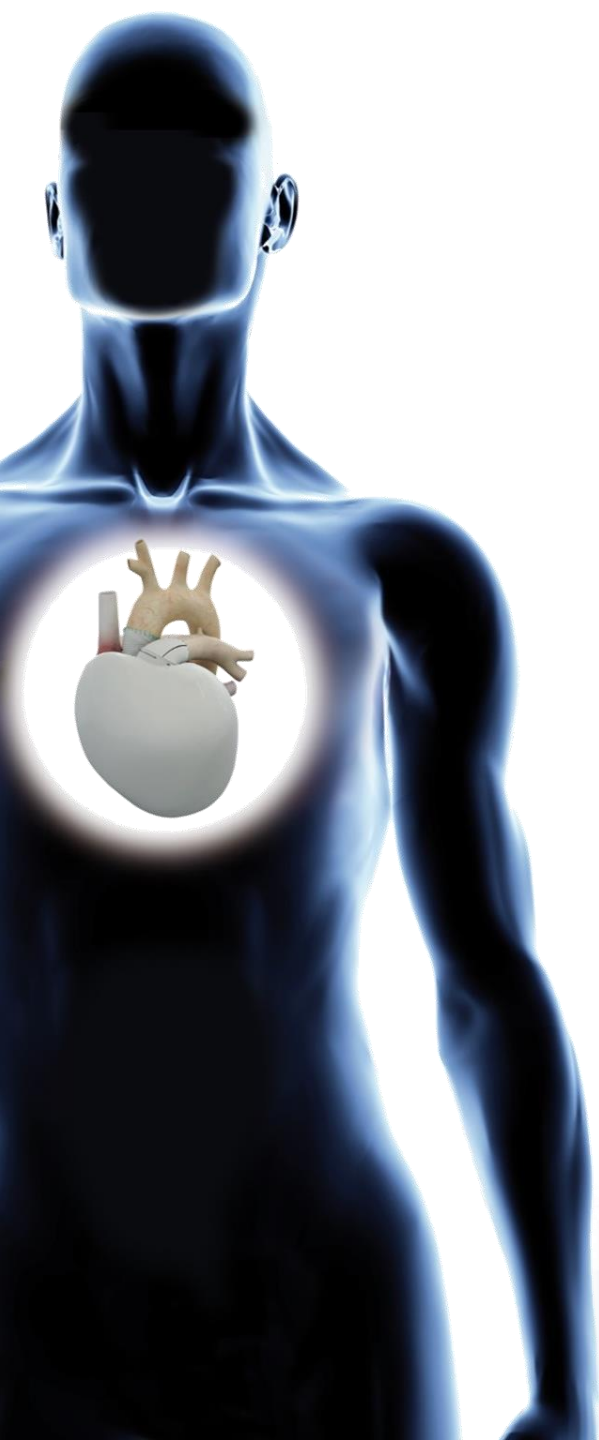
Assemblée générale statuant à titre extraordinaire (3/3)



Résolutions



		✓	✗
25	Autorisation consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence convertibles en actions ordinaires « AGAP 2018-01 » de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société		
26	Autorisation consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence convertibles en actions ordinaires « AGAP 2018-02 » de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société		
27	Autorisation consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence convertibles en actions ordinaires « AGAP 2018-03 » de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société		
28	Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise		



Merci de votre participation

Sources



Page 11

- ¹ Rose, Gelijns, Moskowitz, et al. Long-term use of a left ventricular assist device for end-stage heart failure. NEJM. 345:1435-43, 2001.
- ² Rogers, Butler, Lansman, et al. Chronic Mechanical Circulatory Support for Inotrope-Dependent Heart Failure Patients Who Are Not Transplant Candidates: Results of the INTrEPID Trial . J Am Coll Cardiol. 50:741-47, 2007.
- ³ Hershberger, Nauman, Walker, et al. Care processes and clinical outcomes of continuous outpatient support with inotropes (COSI) in patients with refractory endstage heart failure. J Card Fail. 22:616-24, 2003.
- ⁴ Gorodeski, Chu, Reese, et al. Prognosis on chronic dobutamine or milrinone infusions for stage D heart failure. Circ Heart Fail. 2:320-24, 2009.

Page 12

- ¹ Potapov EV, et al. Tricuspid incompetence and geometry of the right ventricle as predictors of right ventricular function after implantation of a left ventricular assist device. J Heart Lung Transplant 2008;27:1275–81.
- ² Dang NC, et al. Right heart failure after left ventricular assist device implantation in patients with chronic congestive heart failure. J Heart Lung Transplant 2006;25:1-6.
- ³ Klotz S, et al. Pre-operative prediction of post–VAD implant mortality using easily accessible clinical parameters. J Heart Lung Transplant 2010;29:45-52.
- ⁴ Boyle AJ, et al. Predictors of poor RV function following LVAD implantation. J Heart Lung Transplant 2003;22:S205.
- ⁵ Hunt SA, Baker DW, Chin MH et als. ACC/AHA guidelines for the evaluation and management of chronic heart failure in the adult: executive summary. A report of the American College of Cardiology/American Heart Association Task Force on Practice Guidelines (Committee to revise the 1995 Guidelines for the Evaluation and Management of Heart Failure), J Am Coll Cardiol, 2001;38:2101-13.
- ⁶ Stevenson LW. et al. The Journal of Heart and Lung Transplantation Volume 28, Issue 6 , Pages 535-541, June 2009
- ⁷ Intermacs Quaterly report Q2 2014 - http://www.uab.edu/medicine/intermacs/images/Federal_Quarterly_Report/Federal_Partners_Report_2014_Q2.pdf